

AUTONOMIA COMMERCIAL



Découvrez nos solutions
de portage

Spécifiques aux métiers de la vente
et du commerce.

Pourquoi exercer son activité en tant que porté ?

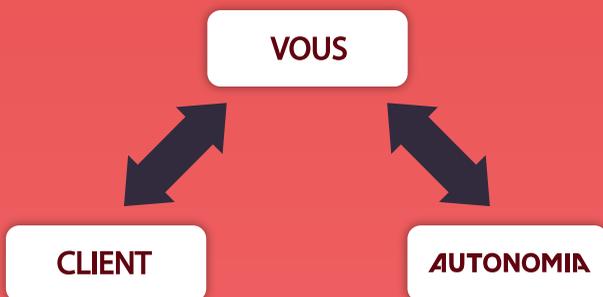
Le portage vous permet d'exercer votre activité de commercial sans avoir besoin de créer d'entreprise. Il est la combinaison parfaite pour les professionnels qui souhaitent conserver leur autonomie et minimiser les risques.

Ainsi vous pouvez exercer votre activité en toute indépendance et réaliser votre propre chiffre d'affaires sans investissements financiers forfaitaires obligatoires.

Le portage

Un statut professionnel

Ce statut juridique permet à tous commerciaux de travailler librement et d'éviter la pression du résultat de sa clientèle.



Un fonctionnement simple

Votre chiffre d'affaires vous est versé avec un bulletin de paie et vos frais professionnels sont comptabilisés en exonération de charges sociale et d'impôts.



Nos services

➤ SERVICE ADMINISTRATIF

Nous assurons la totalité de vos tâches administratives : inscription, facturations, notes de frais, suivi mensuel, paiement des charges, émission de bulletins de paie.

➤ SERVICE JURIDIQUE

Nous prenons en charge vos obligations juridiques : déclaration URSSAF, contrat d'engagement, détachement, procédure de recouvrement et déclaration fiscale.

➤ CONSEILS ET DÉVELOPPEMENT

Nous vous conseillons dans votre quotidien et nous mettons des outils pour développer votre clientèle : habilitations, outils de communication, mise en relation.

Déjà en exercice ou sur le point de monter votre agence, nos solutions de portage vous permettent de vous concentrer à 100% sur votre activité.



Les + de notre offre

+ Démarrez rapidement sans frais

L'inscription à notre offre est gratuite et sans frais de dossier. Une fois inscrit, vous pouvez commencer à exercer dans les 48 heures.

+ Remboursement des frais professionnels

Nous remboursons sur justificatifs 100% de vos frais professionnels ainsi que les frais nécessaires à votre développement.

+ Avantage social

Grâce à notre localisation géographique, vous pouvez bénéficier de la meilleure sécurité sociale de France, qui est de 90%.

+ Assurance professionnelle incluse

Les prestataires de services disposent d'une assurance civile et professionnelle spécifique qui couvre intégralement les professions du commerce.

+ Devenez formateur

Vous avez la possibilité d'utiliser notre numéro de centre de formation pour dispenser vos actes de formation et ainsi étendre votre activité professionnelle.

Frais de gestion

Pour la gestion de votre activité, des frais de gestion dégressifs de 10 à 3 % s'établissent sur la base du chiffre d'affaires Hors Taxes.

Les métiers entrant dans le cadre du portage

- Agent commercial
- VRP
- Manager
- Négociateur
- Directeur marketing
- Vendeur
- Économiste
- Apporteur d'affaires
- Acheteur
- Trader
- Directeur de magasin
- Hôtesse d'accueil
- Technico-commercial
- ...

Nos solutions de portage sont adaptées aux métiers du commerce, de la vente et du marketing.



Nous contacter

COORDONNÉES

AUTONOMIA Portage
18 rue du Commerce
F- 68400 RIEDISHEIM

 **03 89 70 11 46**

 **contact@autonomia-france.com**

HORAIRES

Du Lundi au Vendredi de:
8h30 à 12h - 13h30 à 17h

Vous êtes intéressé par nos prestations
ou souhaitez de plus amples informations ?

Contactez-nous via nos coordonnées
ou directement sur notre site internet.

www.portage-commercial.fr